

12 mai 2026

La qualité des eaux de baignades naturelles en région Centre-Val de Loire

Année 2025

1) Introduction

Les eaux de loisirs faisant l'objet d'un contrôle sanitaire par l'Agence régionale de santé (ARS) recouvrent les eaux de piscine, les eaux de baignade artificielle et les eaux de baignade naturelle.

Ce document dresse le bilan de la qualité des eaux des **43 sites de baignade naturelle de la région Centre-Val de Loire ouverts en 2025**, qui ont fait l'objet d'un suivi sanitaire rigoureux assuré par l'ARS tout au long de la saison estivale.

L'objectif de ce contrôle étant de prévenir tout risque pour les baigneurs concernant notamment des infections digestives, ORL ou oculaires liées à la présence de micro-organismes pathogènes d'origine fécale ou environnementale, ainsi qu'à certaines cyanobactéries productrices de toxines.

En cas de dégradation de la qualité de l'eau, l'ARS peut être amenée à demander la fermeture temporaire des sites de baignade, pour éviter tout risque sanitaire.

Ce document dresse un bilan de :

- la qualité des sites de baignades ouverts au public en 2025,
- la gestion des fermetures préventives de baignade pour cause de dégradation de la qualité de l'eau,
- la gestion des problématiques liées aux cyanobactéries.

2) Contexte relatif au suivi de la qualité des eaux

Les eaux de baignade sont soumises aux dispositions de la Directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE. Cette directive vise à protéger la santé des baigneurs : elle demande une amélioration constante de la qualité des eaux de baignade et la mise en œuvre de mesures de gestion ainsi que de réduction et suppression des sources de pollution pour éviter que des baigneurs soient exposés à des éventuelles pollutions.

En France, la responsabilité de la gestion des eaux de baignade a été confiée aux communes ou aux communautés de communes, à l'exception des eaux de baignade aménagées et déclarées par des personnes privées (cas des baignades dans les campings privés par exemple). Les personnes responsables des eaux de baignade (PREB) sont tenues de prendre les mesures de gestion nécessaires pour protéger la santé des baigneurs et de se soumettre au contrôle sanitaire. Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est organisé par l'ARS. Il comprend notamment la réalisation de prélèvements et d'analyses d'eau pendant la saison balnéaire, selon un programme prédéfini, en complément de la surveillance mise en œuvre par les PREB. La période d'ouverture des sites est généralement fixée du 1^{er} juillet au 31 août. Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont utilisés pour évaluer et classer la qualité des eaux de baignade en fin de chaque saison, selon les critères fixés par la directive européenne.

3) Résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignade (saison 2025)

En synthèse

Sites ouverts au public

En 2025, 43 sites ont été ouverts au public et 4 sites sont restés fermés à l'initiative du gestionnaire.

Classement de la qualité des eaux

Sur les 43 sites de baignade en 2025 :

- 33 (77 %) ont été classés « excellente qualité »,
- 7 (16 %) ont été classés « bonne qualité »,
- 1 (2,3 %) a été classé « qualité suffisante »,
- 2 (4,6 %) a été classé « qualité insuffisante »,

Ces résultats traduisent une très bonne qualité globale, avec plus de 93% des sites répondant à des critères de qualité élevée.

Les informations relatives aux classements officiels et les résultats des analyses microbiologiques réalisées durant la saison balnéaire sont publiés sur le site internet « Baignades » du ministère chargé de la Santé : baignades.sante.gouv.fr.

Fermetures temporaires

17 épisodes de dégradation de la qualité de l'eau ont conduit à la fermeture temporaire de 10 sites :

- 2 épisodes de **contamination bactériologique** : un sur le site de Bourges (18) et un à Monnaie (37).
- 15 épisodes de concentrations excessives en **cyanobactéries toxigènes** :
 - 7 épisodes dans le Cher (2 sur le site d'Argent-sur-Sauldre, 2 sur le site de la Guerche-sur-l'Aubois, 3 sur le plan d'eau de Sidiailles),
 - 1 épisode en Indre-et-Loire, sur le site du camping du Parc de Fierbois à Sainte-Catherine-de-Fierbois,
 - 7 épisodes dans le Loiret (1 à l'étang du Puits de Cerdon, 2 sur l'étang de la Vallée à Combreaux, 1 sur l'étang communal de Dordives et 3 sur la zone sud de l'île Charlemagne à St Jean-le Blanc).

Le contrôle sanitaire des eaux est mis en œuvre par l'ARS au niveau des sites de baignade recensés par les collectivités (cf. article L.1332-2 du code de la santé publique). Il fait intervenir des laboratoires agréés par le ministère en charge de la santé, à savoir le laboratoire Inovalys en Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher et le laboratoire CARSO dans les 3 autres départements de la région.

Les prélèvements et les programmes d'analyses ont notamment pour objet :

- de contrôler la qualité bactériologique de l'eau de baignade. A ce titre, les germes témoins de contamination fécale, *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux, sont recherchés conformément aux dispositions du code de la santé publique. Les résultats d'analyses des quatre dernières années servent au classement de la qualité des eaux de baignade (excellente qualité, bonne qualité, qualité suffisante, qualité insuffisante).

Chaque résultat d'analyse est interprété au regard des exigences de qualité figurant dans le tableau ci-dessous.

Qualification d'un résultat d'analyse pour les eaux douces :

	<i>Escherichia coli</i> (n/100mL)	Entérocoques intestinaux (n/100mL)
Bon	≤100	≤100
Moyen	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 660
Mauvais	> 1800	> 660

Les résultats qualifiés de mauvais entraînent notamment une interdiction temporaire de baignade dans l'attente d'un résultat de recontrôle attestant du retour à la normale.

- de gérer les risques liés à la présence de cyanobactéries dans les eaux de baignade qui sont, selon leurs espèces, susceptibles de produire certaines toxines. Celles-ci peuvent engendrer des troubles dermatologiques, gastriques ou neurologiques plus ou moins importants chez les baigneurs.

Les sites à risque ont notamment fait l'objet d'un suivi par l'ARS, conformément à l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 6 avril 2021 : en présence de cyanobactéries toxigènes présentant un bio-volume supérieur à 1 mm³/L, des analyses de cyanotoxines ont été réalisées. En l'absence de dépassement des seuils sanitaires définis par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), la baignade a été maintenue avec des recommandations sanitaires comme la prise de douches (cf. annexe 1), sinon elle a été fermée temporairement (cf. annexe 2). La fermeture de la baignade est également systématique en cas de bloom algal (cf. annexe 2).

- de réaliser un classement annuel de la qualité de l'eau de baignade, selon les critères définis par la directive européenne. Les eaux de baignade sont ainsi classées en 4 catégories :
 - Excellent
 - Bon
 - Suffisant
 - Insuffisant

Ce classement repose sur un historique de 4 ans et exige un nombre minimal de prélèvements. Ainsi, les sites de baignade récemment ouverts au public ne disposent pas encore de données suffisantes pour être classés.

Le tableau page suivante présente, pour chacun des 43 sites de baignades ouverts au public en 2025, le classement de la qualité des eaux issu du contrôle sanitaire des eaux. Il indique également les sites ayant fait l'objet de fermeture temporaire en raison d'une dégradation de la qualité bactériologique des eaux ou de la présence de cyanobactéries.

La très grande majorité des sites de baignades de la région a une qualité d'eau classée excellente (77 %), ou bonne (16 %). Une baignade a présenté une qualité d'eau suffisante et deux baignades une qualité d'eau insuffisante (Ceaulmont dans l'Indre et Monnaie en Indre-et-Loire). Pour Ceaulmont, des actions ont été menées depuis 2023 pour essayer de reconquérir la qualité de l'eau (révision du profil de baignade, identification des assainissements non-collectifs non conformes et mises aux normes, réflexion en cours pour éviter la stagnation de l'eau, en lien avec la Mairie, l'ARS, et la DDETSPP). Conformément à la réglementation il est bien précisé sur le site que la baignade est de qualité insuffisante, qu'elle est déconseillée et que des actions sont en cours. Malgré un classement en qualité « insuffisante », aucune non-conformité n'a été relevée en 2025 et la baignade a pu rester ouverte toute la saison.

Concernant la baignade de Monnaie, classée en qualité bonne en 2023 et 2024, les résultats se sont dégradés. Une révision du profil de baignade sera demandée pour rechercher les causes de la dégradation et lister les travaux nécessaires.

Concernant les fermetures temporaires :

- L'année 2025 a été marquée par une augmentation notable des fermetures du fait d'une concentration excessive en toxines de cyanobactéries, avec 14 épisodes (contre 4 en 2024) ayant conduit à la fermeture temporaire de 7 sites (contre 3 en 2024). A noter que ces épisodes ont concerné des baignades de qualité excellente d'un point de vue bactériologique,
- 2 épisodes de contamination bactériologique ont conduit à la fermeture temporaire de 2 sites, celui de Monnaie (37) ayant présenté une qualité d'eau insuffisante, ainsi que celui de Bourges.

Les dates et motifs de fermeture (pour cause de dégradation de la qualité des eaux) des 9 sites indiqués

dans le tableau ci-dessous sont précisés en annexe 3.

Il est à noter que 4 sites n'ont par ailleurs pas été ouverts au public durant la saison estivale sur décision de leur gestionnaire (cf. annexe 4).

Classement de la qualité des eaux de baignade – Saison 2025 – région Centre-Val de Loire			
Département	Commune et nom de la baignade	Classement européen de la qualité de l'eau	Site temporairement fermé pour cause de dégradation ponctuelle de la qualité des eaux
CHER	ARGENT-SUR-SAULDRE <i>Etang du puits</i>	Excellent	Cyanobactéries (2 fermetures)
	BOURGES <i>Lac d'Auron</i>	Excellent	Bactériologie (1 fermeture)
	BESSAIS-LE-FROMENTAL <i>Etang de Goule</i>	Excellent	Non concerné
	LA GUERCHE SUR L'AUBOIS- <i>Etang de Robinson</i>	Excellent	Cyanobactéries (2 fermetures)
	SIDIAILLES <i>Plan d'eau de la pointe du Carroir</i>	Excellent	Cyanobactéries (3 fermetures)
INDRE	BARAIZE <i>Montcocu</i>	Excellent	Non concerné
	CEAULMONT <i>Moulin de Chenet</i>	Insuffisant	Non concerné
	CHAILLAC <i>Roche Gaudon</i>	Excellent	Non concerné
	CHATEAUROUX <i>Belle Isle</i>	Excellent	Non concerné
	CUZION <i>Bonnu</i>	Excellent	Non concerné
	EGUZON CHANTOME <i>Chambon</i>	Excellent	Non concerné
	LE BLANC <i>La Creuse</i>	Bon	Non concerné
	LE MENOUX <i>Bourgoin</i>	Bon	Non concerné
	LE PECHEREAU <i>Le Vivier</i>	Bon	Non concerné
	LUCAY LE MALE <i>La Foulquetière</i>	Suffisant	Non concerné
	LURAIIS <i>La Creuse</i>	Bon	Non concerné
	MEZIERES-EN-BRENNE <i>Bellebouche</i>	Excellent	Non concerné
	POULIGNY NOTRE DAME – <i>Plan d'eau Ligny</i>	Excellent	Non concerné
	SAINT-GENOU – <i>Plan d'eau St Genou</i>	Excellent	Non concerné
SAINT-PLANTAIRE <i>Fougères B</i>	Excellent	Non concerné	
VILLENTOIS - FAVEROLLES-EN-BERRY <i>La planche Baron</i>	Excellent	Non concerné	
INDRE-ET-LOIRE	AMBILLOU <i>Etang des 3 frères (réservé au domaine)</i>	Excellent	Non concerné
	BARROU <i>Le Bout du pont</i>	Excellent	Non concerné
	BLERE <i>Baignade de Bléré</i>	Bon	Non concerné
	BOURGUEIL <i>Parc Capitaine</i>	Excellent	Non concerné
	CHÂTEAU- LA- VALLIERE <i>Le Val joyeux</i>	Excellent	Non concerné
	CHEMILLE-SUR-INDROIS <i>Plan d'eau</i>	Non classé	Fermé pour curage
	HOMMES <i>Les pièces de la plaine Bassin N°4</i>	Excellent	Non concerné
	L'ILE-BOUCHARD <i>Baignade camping</i>	Excellent	Non concerné pour la qualité de l'eau 1 fermeture pour absence de surveillant de baignade
	MONNAIE <i>Plan d'eau de l'arche</i>	Insuffisant	Bactériologie (1 fermeture)
LOIR-ET-CHER	FAVEROLLES-SUR-CHER <i>Parc plage Montrichard</i>	Excellent	Non concerné
	MOREE <i>Etang de la varenne</i>	Excellent	Non concerné
	NOUAN LE FUZELIER <i>Camping l'Etang de Sologne</i>	Bon	Non concerné
	PIERREFITTE-SUR-SAULDRE <i>Camping parc des Alicourts</i>	Excellent	Non concerné

Classement de la qualité des eaux de baignade – Saison 2025 – région Centre-Val de Loire			
Département	Commune et nom de la baignade	Classement européen de la qualité de l'eau	Site temporairement fermé pour cause de dégradation ponctuelle de la qualité des eaux
	SAINT-AIGNAN Parc Plage Ile	Bon	Non concerné pour la qualité de l'eau 1 fermeture pour absence de surveillant de baignade
	VILLIERS-SUR-LOIR Etang intercommunal	Excellent	Non concerné
LOIRET	CERDON Etang du puits	Excellent	Cyanobactéries (1 fermeture)
	CHALETTE-SUR-LOING Etang communal	Excellent	Non concerné
	COMBREUX Etang de la vallée	Excellent	Cyanobactéries (2 fermetures)
	DORDIVES Etang communal	Excellent	Non concerné
	SAINT-JEAN-LE-BLANC Ile charlemagne n°1 zone sud	Excellent	Cyanobactéries (3 fermetures)
	SAINT-JEAN-LE-BLANC Ile charlemagne n°2 zone est	Excellent	Fermé pour la saison estivale 2025
	VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY Etang des bois	Excellent	Site ouvert lors des périodes de fermeture de l'Etang de la Vallée à Combreux (fermeture en dehors de ces périodes, du fait d'un manque de surveillant de baignade). Pas de fermeture pour dégradation de la qualité de l'eau.

4) Revue des traitements ou des aménagements « préventifs » des eaux de baignade

Pour lutter contre les cyanobactéries, des dispositifs ou des aménagements ont été mis en place sur certaines baignades de la région, tels que la vidange et le curage des sédiments de lac, la pose de radeaux végétalisés, de roselières ou la réalisation de travaux destinés à améliorer l'hydraulique des bassins. Ces aménagements ne suffisent pas toujours à résoudre définitivement la problématique de cyanobactéries, et des fermetures peuvent encore avoir lieu, comme cela a été observé au niveau de la baignade de l'île Charlemagne (45).

5) Les actions de prévention et de gestion des signalements en lien avec des cyanobactéries

Une réunion interservices (DRAAF, ARS, DDPP, Agences de l'eau, DREAL, INRA, Muséum national d'histoire naturelle) est organisée chaque année pour partager notamment le bilan de la qualité de l'eau observée l'année passée.

Des documents de prévention sont diffusés chaque année afin de sensibiliser le grand public à la reconnaissance des cyanobactéries, aux gestes de prévention pour les baigneurs et les chiens, ainsi que les symptômes associés en cas d'intoxication. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'ARS (<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-1>) et peuvent être utilement utilisés par les services départementaux de l'Etat pour mener des actions de prévention.

Il est à noter que les cas d'intoxication canine ne relèvent pas de la compétence de l'ARS, mais de la DRAAF (et des DDETSPP).

6) Conclusion

En synthèse

L'année 2025 se caractérise par :

- Une très bonne qualité globale des eaux ;
- Davantage de fermetures temporaires de sites qu'en 2024 et 2023 (10 sites, contre respectivement 4 et 9 sites), du fait d'une dégradation de la qualité de l'eau due aux cyanobactéries toxigènes ;
- Des recommandations renforcées pour les cyanobactéries,
- 9 inspections ou visites techniques menées par l'ARS.

Ce bilan témoigne de l'efficacité de la surveillance et de la coopération entre les acteurs locaux.

En région Centre-Val de Loire, le suivi de la qualité des eaux des baignades déclarées en milieu naturel a été caractérisé en 2025 par les éléments suivants :

- Deux sites de baignade (un dans le Cher et un dans l'Indre-et-Loire) ont été temporairement fermé pour cause de présence excessive d'*E. coli* ou d'entérocoques intestinaux (germes témoins de contamination fécale) dans les eaux des 43 sites de baignade ouverts. En 2024, 1 seul site avait été concerné.
- Les fermetures (temporaires) de baignades pour cause de cyanobactéries (présence excessive de cyanotoxines) ou de bloom algal ont concerné huit sites : trois dans le Cher, un en Indre-et-Loire et quatre dans le Loiret. Ce nombre est sensiblement plus important que celui observé en 2024 et 2023 (respectivement trois et six sites fermés). Il est à noter que certaines de ces baignades ont été concernées par plusieurs fermetures successives au cours de la saison (jusqu'à trois fermetures). Cette dégradation est probablement liée aux conditions météorologiques plus favorables au développement de cyanobactéries, avec un été peu pluvieux et des températures nettement supérieures à la normale (l'été 2025 pour l'ensemble de la France se situant au 3^e rang des étés les plus chauds, derrière 2003 et 2022). Ces fermetures se sont accompagnées de recommandations d'interdiction de consommation de produits de la pêche au niveau de la zone de baignade, ainsi que d'interdiction des loisirs nautiques impliquant la baignade des pratiquants.

Par ailleurs, en 2025, l'ARS a effectué 9 inspections ou visites techniques de sites de baignade (4 dans le Cher, 4 dans l'Indre, 1 en Indre-et-Loire) qui ont notamment porté sur l'aménagement des sites, l'information des baigneurs et sur l'état de la plage et de la zone de baignade.

D'une manière générale, ces inspections ont permis d'identifier de bonnes pratiques des gestionnaires de baignades (plages bien entretenues, affichage réglementaire (bulletins baignades, interdiction des animaux, règlement du site, etc.), présence de sanitaires, carnet sanitaire tenu à jour. Des points d'amélioration ont été relevés sur certains sites, concernant la mise à jour des profils de baignade et/ou l'affichage de leur note de synthèse.

ANNEXE 1 – Affiche de prévention en cas de présence de cyanobactéries nécessitant des précautions particulières au niveau de la baignade



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINADES NATURELLES

Surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux d'eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

Les dernières analyses effectuées sur ce site par l'Agence régionale de santé indiquent un :



NIVEAU D'ALERTE 1

Présence de cyanobactéries nécessitant la prise de précautions particulières

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d'ingestion accidentelle de l'eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Quelles sont les précautions à respecter ?



- Prendre une douche soignée après la baignade ou les activités nautiques



- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques



- Ne pas laisser les enfants jouer dans les amas d'algues (cyanobactéries) qui peuvent s'accumuler en bord de rive



- Ne pas laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d'équilibre, état anxieux, bave)



- En cas d'apparition de symptômes suspects, consulter si besoin un médecin. Informer le gestionnaire de baignade (poste de secours)

Contacts et informations complémentaires

Se renseigner auprès du gestionnaire de la baignade, de la mairie ou de l'ARS Centre-Val de Loire.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale du XXXX
Adresse XXXX
Standard : 02 38 77 33 00

ANNEXE 2– Affiche de prévention en cas de présence de cyanobactéries nécessitant une fermeture préventive de la baignade



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINADES NATURELLES Surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux d'eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

Les dernières analyses effectuées sur ce site par l'Agence régionale de santé ou les observations de terrain du gestionnaire de la baignade indiquent un :



NIVEAU D'ALERTE 2

Cyanobactéries (et leurs toxines) > valeurs guides sanitaires



Accumulations importantes de cyanobactéries, dépôts, mousses, mortalités animales

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d'ingestion accidentelle de l'eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Quelles sont les précautions à respecter ?



● **La baignade est interdite**



● **Les activités nautiques avec un risque de chute ou de contact important avec l'eau sont interdites**



● **La consommation de poissons pêchés sur site est déconseillée**



● En cas d'immersion ou contact accidentel, prendre une douche soignée



● Ne pas y laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d'équilibre, état anxieux, bave)



● L'activité de pêche reste possible, rincer soigneusement son matériel de pêche à l'eau propre après l'activité



● Ne pas laisser les enfants jouer dans les amas d'algues (cyanobactéries) qui peuvent s'accumuler en bord de rive



● En cas d'apparition de symptômes suspects, consulter si besoin un médecin
Informez le gestionnaire de baignade (poste de secours)

Contacts et informations complémentaires

Se renseigner auprès du gestionnaire de la baignade, de la mairie ou de l'ARS Centre-Val de Loire.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale du XXXX
Adresse XXXX
Standard : 02 38 77 33 00

ANNEXE 3

Détail des fermetures préventives temporaires de baignade en 2025 pour cause de dégradation de la qualité des eaux

Département	Commune et nom de la baignade	Type de baignade	Episode de contamination bactériologique	Episode de concentration excessive en cyanobactéries toxigènes
Cher	ARGENT-SUR-SAULDRE <i>Etang du puits</i>	Etang		Du 09 au 23 juillet : microcystines à 0,62 µg/l Du 29 juillet au 02 août : microcystines à 0,45 µg/l
Cher	BOURGES <i>Lac d'Auron</i>	Lac	Du 06 au 09 août : Escherichia coli (4075 n/100ml)	
Cher	LA GUERCHE SUR L'AUBOIS- <i>Etang de Robinson</i>	Etang		Du 24 juillet au 08 août : Anatoxine à 0.25 µg/l Microcystines à 0,36 µg/l Du 21 au 28 août : Anatoxine à 0.17µg/l
Cher	SIDIAILLES <i>Plan d'eau de la pointe du Carroir</i>	Plan d'eau		Du 24 au 31 juillet : Anatoxine à 0.34 µg/l Microcystines à 0,35 µg/l du 06 au 08 août : Microcystines à 1,23 µg/l Du 21 au 31 août : Anatoxine à 0.18 µg/l Microcystines à 0,74 µg/l
Indre-et-Loire	MONNAIE <i>Plan d'eau de l'arche</i>	Plan d'eau	Du 15 au 18 juillet : Entérocoques (1500/100ml)	
Indre-et-Loire	STE CATHERINE DE FIERBOIS <i>Parc de Fierbois (réservé camping)</i>	Plan d'eau		Du 08 au 21 août : anatoxine-a (0,16 puis 0,53 µg/l)
Loiret	CERDON <i>Etang du puits</i>	Etang		Du 14 au 25 août : microcystines à 0,50 µg/l
Loiret	COMBREUX <i>Etang de la vallée</i>	Etang		Du 17 juillet au 4 août : Bloom algal Du 09 au 31 août : Bloom algal + microcystines 3.93 et 6.45 µg/l
Loiret	SAINT-JEAN-LE-BLANC <i>Ile charlemagne n°1 zone sud</i>	Etang		Du 17 au 24 juillet : anatoxine-a (0,23 µg/l) Du 30 juillet au 06 août : anatoxine-a (0,21 µg/l) Du 21 au 25 août : anatoxine-a (0,20 µg/l)

ANNEXE 4
Détail des baignades restées fermées en 2025 sur l'ensemble de la saison
sur décision de leurs gestionnaires

Département	Commune et nom de la baignade	Type de baignade	Date et motif de fermeture
Cher	HENRICHEMONT Etang du petit bois	Etang	Baignade restée fermée en 2025 sur décision du gestionnaire (problématique de présence de cyanobactéries + manque de personnel)
Indre-et-Loire	CHEMILLE-SUR-INDROIS <i>Plan d'eau</i>	Etang	Baignade restée fermée en 2025 sur décision du gestionnaire (pour curage de l'étang)
Loir et Cher	SAINT AIGNAN SUR CHER La Plage	Rivière	Fermée pour la saison 2025 pour cause d'absence de surveillant de baignade
Loiret	SAINT-JEAN-LE-BLANC <i>Ile Charlemagne n°2</i>	Etang	<i>Zone n°2 fermée pour la saison estivale 2025</i>